



FICHE D'INFORMATION DU COMPTE À TERME ENTREPRISES

Exemplaire client

Le Compte à Terme proposé par GE Money Bank est un compte productif d'intérêts sur lequel les fonds déposés restent bloqués pour une durée déterminée de 24 mois.

OUVERTURE

Toute personne physique majeure ou toute personne morale, agissant à titre professionnel, capable et résidente fiscale en France peut ouvrir un ou plusieurs Compte(s) à Terme. Le Compte à Terme ne peut avoir qu'un seul titulaire. Le dépôt minimum est de 50 000 €.

GE Money Bank se réserve le droit de refuser l'ouverture du compte.

FONCTIONNEMENT

Le Compte à Terme ne comprend qu'une seule et unique remise de fonds et qu'une seule et unique sortie de fonds. Le plafond du Compte à Terme est fixé à 10 000 000 €. Préalablement à la souscription du Compte à Terme, le client a été informé par son Conseiller en Gestion de Patrimoine de la possibilité de clôture anticipée et des taux correspondant à la durée effective de blocage des fonds, du montant de dépôt minimum et du montant de dépôt maximum. Ces informations figurent sur le formulaire de souscription et la présente fiche d'information.

Le Compte à Terme est réputé ouvert à partir du moment où les fonds y ont été effectivement versés.

Tout retrait anticipé entraîne la clôture du Compte à Terme. Le Compte à Terme ne fait pas l'objet d'un renouvellement à l'arrivée du terme contractuel.

Chaque opération de dépôt à terme fait l'objet d'une ouverture d'un Compte à Terme distinct.

RÉMUNÉRATION

Les intérêts servis sur le Compte à Terme, courent à partir de la date effective de dépôt des fonds jusqu'au jour précédant la clôture du compte. Ils seront versés à son titulaire lors de la clôture.

Le taux nominal annuel brut et le taux de rendement actuariel annuel brut sont calculés avant tous prélèvements fiscaux et sociaux, en fonction de la durée de détention effective des fonds sur le Compte à Terme. Pour une durée de 24 mois, le taux nominal annuel brut est de 2,500 % et le taux de rendement actuariel annuel brut est de 2,469 %. Dans le cas d'un retrait anticipé des fonds entraînant de fait la clôture du Compte à Terme, la rémunération servie par GE Money Bank sera fonction de la période effective de détention des fonds, soit :

- pour une détention inférieure à 1 mois : aucune rémunération n'est servie,
- pour une détention supérieure ou égale à 1 mois et inférieure à 3 mois : taux nominal annuel brut : 0,100 % ; taux de rendement actuariel annuel brut : 0,100 %,
- pour une détention supérieure ou égale à 3 mois et inférieure à 6 mois : taux nominal annuel brut : 0,200 % ; taux de rendement actuariel annuel brut : 0,200 %,
- pour une détention supérieure ou égale à 6 mois et inférieure à 12 mois : taux nominal annuel brut : 1,000 % ; taux de rendement actuariel annuel brut : 1,000 %,
- pour une détention supérieure ou égale à 12 mois et inférieure à 18 mois : taux nominal annuel brut : 1,800 % ; taux de rendement actuariel annuel brut : 1,791 %,
- pour une détention supérieure ou égale à 18 mois et inférieure à 24 mois : taux nominal annuel brut : 2,200 % ; taux de rendement actuariel annuel brut : 2,176 %.

Les intérêts versés au titre du Compte à Terme sont soumis à la fiscalité et, le cas échéant, aux prélèvements sociaux selon la réglementation applicable au souscripteur. Les informations à caractère fiscal sont données à titre indicatifs selon les données connues au 15 novembre 2010.

Lorsque le souscripteur est une société soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun, les intérêts sont imposables à cet impôt au taux de 33,1/3 %, auquel vient s'ajouter le cas échéant une contribution sociale de 3,3 %.

Lorsque le souscripteur est une personne physique agissant à titre professionnel et que les intérêts versés au titre du Compte à Terme sont pris en compte dans son résultat professionnel, ces intérêts sont soumis au barème progressif de l'IRPP (c'est-à-dire compris dans la déclaration annuelle de revenus dans la catégorie Bénéfices Industriels et Commerciaux, Bénéfices Agricoles ou Bénéfices non Commerciaux). L'option pour le prélèvement forfaitaire est possible mais ne présente pas d'intérêt. Le Client peut toutefois exercer cette option à tout moment en adressant un courrier à GE Money Bank - LIBRE REPONSE 64108 - 44309 NANTES Cedex 3 ou en mentionnant celle-ci dans le courrier de clôture anticipée du compte à terme



tel qu'indiqué au II.2 des Conditions Générales. La réception de la demande de changement d'option fiscale doit intervenir obligatoirement au plus tard [1] jour ouvré avant la clôture du Compte à Terme. Si l'option a été exercée, le prélèvement forfaitaire n'est pas libératoire et vient en déduction de l'IRPP. Au titre des revenus d'activité, des prélèvements sociaux sont appliqués. Pour les titulaires de revenus relevant de la catégorie des Bénéficiaires Non Commerciaux, les placements réalisés au moyen de recettes professionnelles constituent des éléments du patrimoine privé et les intérêts perçus sont soumis aux règles applicables aux personnes physiques agissant à titre privé.

Ces éléments ne constituent qu'un résumé indicatif des règles applicables. Chaque souscripteur est invité à étudier les incidences de sa souscription sur sa situation fiscale (y compris en matière de prélèvements sociaux) et, le cas échéant, sur celle de ses associés avec son conseil fiscal habituel.

Aucuns frais de tenue de compte. Aucune pénalité de retrait anticipé. Ce document d'information, non contractuel, n'a pas vocation à être exhaustif.

Mise à jour : 15 novembre 2010



DOCUMENTS A JOINDRE A L'OUVERTURE DU COMPTE A TERME ENTREPRISES*

Pour demander l'ouverture de votre (vos) compte(s), merci de nous retourner les pièces ci-dessous dans une enveloppe non affranchie à l'adresse suivante :

GE MONEY BANK – LIBRE REPONSE 64108 – 44309 NANTES CEDEX 3

Vous êtes personne morale

- La **demande d'ouverture** complétée, datée et signée par le représentant légal ou son délégataire,
- Un **RIB** du compte de la personne morale ouvert dans un établissement bancaire domicilié en France métropolitaine,
- Un **chèque de versement** d'un montant minimum de 50 000 € (maximum 10 000 000 €) du compte de la personne morale libellé à son nom et signé au dos par son représentant légal ou son délégataire. Ce chèque doit provenir du même compte que celui du RIB fourni,
- La copie de la **dernière liasse fiscale complète** (avec toutes ses annexes),
- Un **extrait K-bis** de moins de 3 mois,
 - Si l'adresse de l'entreprise sur le K-bis est différente de l'adresse portée sur la demande d'ouverture de compte, joindre la photocopie d'un justificatif de domicile de la personne morale : facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe de moins de 3 mois, échéancier en cours de validité,
 - Si les noms figurant sur le K-bis sont différents des noms sur les statuts, joindre une copie certifiée conforme à l'original par le représentant légal du PV de nomination des représentants légaux,
- La **copie des statuts** à jour certifiée conforme à l'original par le représentant légal, A défaut de pouvoir nominatif dans les statuts, **copie du pouvoir** des délégataires autorisés à ouvrir le compte,
- Un **justificatif officiel d'identité** en cours de validité du représentant légal de la personne morale, le cas échéant du délégataire et de tous les bénéficiaires ou actionnaires de la personne morale détenant au moins directement ou indirectement 25 % des parts ou des actions (photocopie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité ou des pages du Passeport ou du Titre de séjour contenant photo, noms et prénoms, signature et numéro du passeport ou du Titre de séjour, ou copie de la Carte Nationale d'Identité du pays concerné et de l'attestation de résidence fiscale en France pour les ressortissants de l'Union Européenne).
- Un **second justificatif d'identité** pour les personnes ci-dessus désignées : Carte Nationale d'Identité (si la première pièce est le Passeport), Passeport (si la première pièce est la Carte Nationale d'Identité), Permis de conduire ou Livret de famille (ou extrait complet d'acte de naissance).
- Pour tout placement supérieur à 1M€**
3 derniers mois de relevés de compte justifiant le montant de la somme déposée.

Vous êtes entrepreneur individuel

- La **demande d'ouverture** complétée, datée et signée,
- Un **RIB** du compte de la personne physique agissant pour des besoins professionnels, ouvert dans un établissement bancaire domicilié en France métropolitaine,
- Un **chèque de versement** d'un montant minimum de 50 000 € (maximum 10 000 000 €) du compte de la personne physique agissant pour des besoins professionnels libellé à son nom et signé au dos. Ce chèque doit provenir du même compte que celui du RIB fourni,
- La copie de la **dernière liasse fiscale complète** (avec toutes ses annexes), **ou déclaration 2035**,
- Un **extrait K-bis ou extrait d'inscription au répertoire des métiers ou avis de situation au répertoire SIREN de moins de 3 mois**,
 - Si l'adresse de l'entreprise sur le K-bis est différente de l'adresse portée sur la demande d'ouverture de compte, joindre la photocopie d'un justificatif de domicile de l'entreprise : facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe de moins de 3 mois, échéancier en cours de validité,
- Un **justificatif officiel d'identité en cours de validité** (photocopie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité ou des pages du Passeport ou du Titre de séjour contenant votre photo, vos noms et prénoms, votre signature et le numéro du passeport ou du Titre de séjour ou copie de la Carte Nationale d'Identité du pays concerné et de l'attestation de résidence fiscale en France pour les ressortissants de l'Union Européenne).
- Un **second justificatif d'identité** : Carte Nationale d'Identité (si la première pièce est le Passeport), Passeport (si la première pièce est la Carte Nationale d'Identité), Permis de conduire ou Livret de famille (ou extrait complet d'acte de naissance).
- Pour tout placement supérieur à 1M€**
3 derniers mois de relevés de compte justifiant le montant de la somme déposée.

* La Banque se réserve le droit de solliciter tout autre document qu'elle estimera nécessaire pour procéder à l'étude de la demande du Client.



Bordereau à conserver

Compte à Terme Entreprises GE Money Bank

Date d'envoi de la demande :
Montant du chèque :
Numéro du chèque :
Durée de placement :

Contacts GE Money Bank

✉ LIBRE REPONSE 64108 – 44309 NANTES CEDEX 3
☎ 01 58 13 20 80